

## Contrat de milieu Enjeux et volets d'actions

- ✓ **Volet A - préserver la qualité de l'eau :**
  - Schéma directeur d'assainissement
  - Suivi de la qualité des eaux, étendre le suivi de la qualité des eaux
  
- ✓ **Volet B1 - préserver le milieu par une gestion patrimoniale :**
  - Plan de gestion de la ripisylve
  - Schéma directeur visant à préserver les zones humides
  - Plan de gestion pour la continuité écologique (espèce et sédiment)
  
- ✓ **Volet B2 - garantir la protection contre les crues :**
  - Gestion pérenne des digues (décret 2015), étude réglementaire et organisation du suivi
  - Mise en œuvre des aménagements compris dans le plan de gestion (plan d'aménagement)
  - Plan de gestion sédimentaire (monter un plan de gestion des sédiments des affluents)
  
- ✓ **Volet B3 - assurer le partage équilibré de la ressource en eau :**
  - Schéma directeur pour améliorer la gestion quantitative de la ressource en lien avec les gestionnaires de centrale hydroélectrique et les stations de ski (commencer par améliorer les connaissances surtout sur les aspects prélèvement AEP, irrigation et ski (recensement des points de prélèvement)
  - Schémas directeurs d'eau potable
  
- ✓ **Volet B4 – valorisation touristique et paysagère :**
  - Mise en place de chemins de promenade et d'aires aménagées pour la découverte des rivières et des milieux aquatiques (création d'espace no kil (pêche de luxe sans tuer, valorisation de l'espace)
  - Plan de gestion des aires d'embarquement d'eaux vives
  
- ✓ **Volet C1 - assurer l'animation et la coordination du contrat :**
  - Assurer la coordination du contrat de milieu
  
- ✓ **Volet C2 - diffuser l'information et développer la communication :**
  - Sensibilisation du public (scolaire)
  - Sensibilisation des élus locaux
  - Valoriser les milieux aquatiques sur le plan touristique